

Revue Scientifique du



laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

N°24-Décembre 2022

ISSN 2073-9303

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dja Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Yayo née N'cho Amalatchy Jacqueline	Production et valorisation artisanale des petits pélagiques par les ghanéens en Côte d'Ivoire	9
Sinaly TRAORÉ Mamadou FOFANA	Facteurs de crispation des relations de cohabitation et recomposition des dynamiques de solidarité autour du parc national du Mont Péko	21
Gbougnon Martine Karamoko Vasseko	Le métier d'éducateur dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire	30
Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU	Grèves, crises politiques et formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais	47
Dany Daniel BEKALE	Enseigner la mémoire collective au Gabon : une tâche problématique dans l'école moyenne	59
Marcel BAGARE Dognon Lucien BATCHO Esther Delwendé KONSIMBO	Communication politique et non-violence en période électorale : cas des élections couplées d'octobre 2020 au Burkina Faso à travers le media en ligne " <i>lefaso.net</i> "	71
Ounone KPANTE	La formation initiale a la fonction de chef d'établissement scolaire au Togo : un outil de gestion professionnalisante	83
Yemboaro Pacôme LOMPO Kiss-Wend-Sida Romaine ZANGRE/ KONSEIGA Yisso Fidel BACYE	Les personnes déplacées internes (pdi) face à la covid-19 dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) : vulnérabilité et résilience.	96
Abdoulaye GUINDO Issa DIALLO Biramapho LY	L'alcoolisme des jeunes filles comme un problème de santé publique au Mali : cas de la commune IV du district de Bamako	110
Yves Arnaud YOUMA Lucien OUÉDRAOGO Gabriel SANGLI Konan Jérôme	Services écosystémiques de la forêt classée de Tiogo dans le Centre-Ouest du Burkina Faso en déforestation	123
	Le système de protection du parc national de la Comoé	138

KOUAKOU M'Bra Kouakou Dieu-Donné KOUADIO Kouassi Kan Adolphe KOUADIO	(Côte d'Ivoire) : un dispositif à la hauteur des enjeux ?	
Bertin YANGA NGARY Bertrand D NDOMBI BOUNDZANGA Djeneric SAKA ALANDJI	Ressources humaines et offre de soins médicaux en zone rurale. Problèmes actuels et perspectives au Gabon	150
Géraud AHOUANDJINO Ousmane BEREPA Patrick AFFOIGNON Laurinda AKLOBO	Communication familiale et comportements sexuels à risque chez les collégiens du Couffo (Bénin)	162
Alain BOUSSOUGOU	La sédentarisation des populations dans la région d'Ekouk (Gabon)	174
Aaron FOUNDHO	Parrainage et situation des élèves à Banikoara	187
Mangliwè ENETEM Ayemi Akessime LAWANI	Analyse de la contribution de la société civile dans l'amélioration des centres d'accueil des enfants vulnérables au Togo : cas du projet d'accompagnement de l'ONG Creuset Togo	201
HOUEDJISSI Fingbe Ghislain	Gouvernance des pesticides et enjeux de coulisses dans les espaces peri-urbains et ruraux : cas des départements de Bouaké et de Tiebissou	216
Affoué Rachel KOFFI Kra Valérie KOFFI	Maintien des usages de l'eau du barrage à Taabo : la communication de lutte contre les schistosomiasés à l'épreuve	230
Kouakou Albert YAO Kouakou G. Barnabas KONAN	La sexualité des femmes en situation de handicap et vivant avec le VIH/Sida dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro en Côte d'Ivoire	243
Régis Ollomo Ella	Détermination nominale et construction génitive en	255

shiwa, langue Bantu du Gabon

Sadji N’Gbansonhfi GBANDEY Kodjo SOSOE	Engagement affectif et comportements de citoyenneté organisationnelle des agents de l’école supérieure d’administration et de gestion notre dame de l’église (esag-nde)	266
Michael MARAS	Écoles coraniques itinérantes, « Mahadjiris » et scolarisation aux écoles conventionnelles dans le Département du Logone et Chari, Extrême-nord Cameroun	277
Simon Pierre TIBIRI ZONGO Mathias Siaka GUE	Enseignement-apprentissage de la lecture courante dans l’enseignement primaire au Burkina Faso : les pratiques enseignantes sont-elles un frein ?	286
TCHANTIPO Sai Sotima M Gniré KORA GUERRA	Fondements de la dépigmentation cosmétique volontaire de la peau par les filles et femmes de Cotonou	297
E ZUO EPSE DIATE Sabine A TONAN T Yao ADOU Axel D D NASSA	Analyse des conflits fonciers entre les jeunes, les chefs de familles et l’état dans la mise en valeur des terrains périurbains de la métropole abidjanaise	309
SABLÉ Léhoua P ANGAMAN Kadio Mathieu	La question du statut épistémologique de la médecine : De Claude Bernard à Georges Canguilhem	322
Mama DJAUGA Sanni S SABI OROU BOGO François ALLOGNON	Cartographie des poches de criminalité transfrontalière dans la commune de Pèrèrè au Bénin (Afrique de l’Ouest)	333
Z MENIE OVONO O ISSA BOUYEBI Marie T ITONGO Jean B MOMBO	Apport de l’imagerie satellitale optique et radar a la caractérisation des inondations dans le grand Libreville (Gabon)	346

Gouvernance des pesticides et enjeux de coulisses dans les espaces peri-urbains et ruraux : cas des départements de Bouaké et de Tiébissou

Pesticide governance and behind-the-scenes issues in peri-urban and rural areas: the case of the departments of Bouaké and Tiebissou

HOUEDJISSI Fingbe Ghislain

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Email : mhuedjess@yahoo.fr

Résumé : En Côte d'Ivoire, le secteur agropastoral pourvoyeur de ressources alimentaires et financières est affecté par l'usage irrationnel des pesticides. Cette dépendance est continue à l'égard des herbicides et des insecticides. Elle pose des menaces à la fois pour l'écosystème et pour la santé humaine. Face à cette réalité, le système politico-administratif ivoirien en matière d'usage des produits phytosanitaires s'est engagé à fabriquer des dispositions réglementaires à l'effet de normaliser la gouvernance des pesticides.

À partir d'une approche mixte, appuyée par la théorie de l'acteur stratégique, l'analyse révèle un déficit de gouvernance de pesticides dû à la faiblesse institutionnelle et structurelle. Cette zone d'incertitude Étatique offre au méso une stratégie de légitimation de pratiques anomiques

Mots clés : Gouvernance – Pesticides – Maraichers - Normes - Zone d'incertitude, Côte d'Ivoire.

Abstract: In Côte d'Ivoire, the agro-pastoral sector, which provides food and financial resources, is affected by the irrational use of pesticides. This continued dependence on herbicides and insecticides poses threats both to the ecosystem and to human health. effect of standardizing, the governance of pesticides.

From a mixed approach, supported by the theory of the strategic actor, the analysis reveals a deficit of state governance due to institutional and structural weakness. This zone of State uncertainty offers the meso a strategy for legitimizing anomic practices.

Keywords : Governance – Pesticides – Market gardeners - Standards - Zone of uncertainty. Côte d'Ivoire

Introduction

L'agriculture ivoirienne s'est considérablement transformée pour suivre la concurrence du marché. Elle est donc devenue plus intensive et hautement spécialisée. Cependant, la montée de ce secteur dû à l'usage irrationnel des pesticides et des produits phytosanitaires détériore l'environnement. Laquelle détérioration de l'environnement affecte la santé humaine et surtout celle des agriculteurs. Dès lors, l'État Ivoirien va mobiliser des normes pour réduire les effets néfastes et potentiels des changements climatiques sur le système

agroalimentaire et obtenir des cultures qui correspondent aux fonctionnalités recherchées. Cependant, en dépit des actions mises en œuvre, l'on assiste à une persistance de ces pratiques anormales.

Plusieurs travaux ont contribué à construire une perspective historique de l'objet pesticides (G. WALKER, 2012), et à comprendre l'organisation des sociétés humaines et l'émergence d'une prise en charge de la gestion phytosanitaire (B. FORMOSO, 2016). À la suite de M. DOUGLAS (2007), la perception des maraîchers et de leur traitement a été abordée par les sociologues, les anthropologues et les psychologues. Ceux-ci se sont attachés à identifier les ressorts des réactions de crainte (J.P. VON STAEVEL, 2005) ou à mettre en évidence les pratiques excessives (P. DOMINICE, 2002). Avec B. FORMOSO (2016), l'on observe la montée des inquiétudes concernant les impacts des pesticides sur la santé et l'environnement. Des effets cancérigènes, neurotoxiques ou de type perturbateur endocrinien des pesticides, ont été mis en évidence chez l'animal. La question des risques pour l'homme (applicateurs de pesticides et leurs familles, ruraux non agricoles exposés, consommateurs) est donc posée. S. SARANDON, (2002) quant à lui, met en évidence les tensions entre contraintes agricoles qui conditionnent les changements de pratiques phytosanitaires et les exigences environnementales posées en termes de résultats d'où la diffusion des « pratiques améliorées ».

Par ailleurs, les pesticides sont fréquemment mis en cause dans la dégradation de l'état écologique des eaux douces de surface et des eaux côtières, dans la réduction de la biodiversité terrestre constatée dans les zones agricoles et dans les milieux "naturels" contaminés (S. SARANDON, 2002).

Quant à la dimension spatiale, différents travaux ont mis en évidence d'une part, le lien entre le fait urbain et l'apparition des pesticides (C. KEYES, 2014) et d'autre part, la désignation négative des productions toxiques des maraîchers dans le cadre d'un traitement organisé où les pesticides sont perçus comme des « marqueurs négatifs de l'espace » (S. SARANDON, 2002).

Ceci a favorisé la jonction entre des « espaces-maraîchers » et les « milieux récepteurs » (A. BERDOULAY et Y. SOUBEYRAN, 2000) qui semble impossible à trouver, au point de devenir l'enjeu central de la politique locale des pesticides et l'objet de préoccupation de l'ensemble des acteurs politiques, professionnels dans les pays en développement. En conséquence, la gestion des pesticides apparaît à la fois comme un marqueur et un révélateur de la production des maraîchers. L'évolution des principes et des techniques présidant à sa gestion, renvoie aux variations relatives des pratiques agricoles.

Au demeurant, la pluralité des travaux produits sur la question des pesticides et l'organisation de leur gestion ne sont assurément pas des objets de recherche délaissés. Ils font au contraire l'objet d'approches diversifiées et complémentaires. Pourtant, les auteurs cités ne mettent pas suffisamment l'accent sur les processus interactifs et les jeux d'acteurs. En effet, les parties prenantes qui gèrent ou exploitent des pesticides, interagissent selon des logiques d'intérêts opposés voire conflictuels. Ce sont ces interactions contrastées que l'analyse questionne.

Ainsi, l'objectif de cette étude est de comprendre les logiques d'actions à l'œuvre dans les pratiques de gestion des pesticides en dépit des normes établies par l'État.

1. Méthodologie

L'étude a été conduite dans les départements de Tiébissou (le village de N'gattadolikro) et de Bouaké plus précisément les villages reliques de Bouaké, à savoir Tchèlèkro et CIDT).

Ces espaces ont été retenus à la fois pour leur forte utilisation de pesticides au cours de la saison de culture, pour leurs potentialités et pour la proximité des retenues d'eau avec des champs. La méthodologie est mixte (qualitative et quantitative), jugée, plus judicieuse pour étudier les phénomènes sociaux émergents (S. ALAMI et al, 2009). Notre étude a eu recours à la théorie de l'acteur stratégique¹. Celle-ci permet de voir comment se construit et se déconstruit le système de gestion des pesticides dans un environnement local en perpétuel recomposition. Mais le concept de l'acteur stratégique « n'a rien de substantif ». Il forme une armature intellectuelle pour explorer la réalité empirique, pour établir et pour interroger les faits. L'analyse adopte alors une démarche d'induction qui couple intériorité et extériorité, subjectivité et objectivité. La confrontation des logiques et la tentative d'opérationnalisation des rapports requièrent la précision des informations recueillies pour pouvoir apporter l'éclairage des experts sur des zones d'incertitude en vue d'une meilleure compréhension.

De ce fait, pour la collecte des données, nous avons eu recours à des entrevues individuelles effectuées à l'intention des acteurs institutionnels (i=5), ceux des maraichers (i=5), les vendeurs (i=3) et les revendeurs (i=5). En plus, des entrevues de groupes ont été menées afin de saisir la dimension sociale et collective des systèmes de pensée à l'égard de la pratique des pesticides. L'observation directe a été aussi mobilisée. Elle a permis de recenser les pratiques et les comportements des acteurs. Ces deux instruments ont été complétés par une recherche documentaire auprès des structures en charge de la gouvernance des pesticides et par une revue de la presse locale et internationale sur la question de la fabrication et de la pratique des pesticides et des documents officiels sur la politique de l'état en matière de pesticides ont été également associés. De plus, un questionnaire a été élaboré et adressé aux revendeurs (i=19) et maraichers (i=42). Ce questionnaire a été réalisé dans l'optique de cerner l'ampleur des perceptions sociales sur le comportement des acteurs en présence en matière d'usage des pesticides.

Guidé par les principes de la triangulation et du seuil de saturation, nous avons constitué un corpus de données primaires et un corpus de données secondaires. Ils ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique qui a conduit à des résultats structurés autour de trois points:

1. Politique et Stratégie Nationale de gestion des pesticides : un engagement étatique plus affirmé en faveur de l'environnement et de la santé. Elle est caractérisée par la mise en place de dispositifs normatifs et institutionnels chargés de la structuration de l'espace et de la répartition des systèmes de culture.
2. De la faiblesse des dispositions étatiques : une zone d'incertitude offrant au méso une stratégie de légitimation de pratiques anormales.
3. Les jeux d'acteurs informels dans la gouvernance autour des questions environnementales.

¹ L'analyse stratégique développée par CROZIER et FRIEDBERG (1977) est un modèle d'analyse organisationnelle qui s'articule autour de la compréhension des relations entre acteurs interdépendants, les stratégies développées par ces derniers. L'approche stratégique précise qu'on ne peut connaître la réalité d'un fait qu'à partir des personnes qui la vivent et qui peuvent en parler et dont on peut comprendre le comportement. Selon CROZIER, pour comprendre le comportement de l'acteur, donc de l'individu on doit faire appel au raisonnement stratégie-jeu-pouvoir. C'est-à-dire qu'un acteur qui a un comportement stratégique ne peut être compris, perçu adopté qu'à partir des jeux de relation dans lesquels il est impliqué. Cela permet de comprendre en quoi sa stratégie est rationnelle. Et pour comprendre cela, il faut définir le jeu dans lequel il est engagé

2. Résultats et analyses

2.1 Construction formelle d'un dispositif normatif Politique et Stratégie Nationale de gestion des pesticides

Cette partie est caractérisée par la mise en place de diapositive normative et institutionnelles chargées de la structuration de l'espace et de la répartition des systèmes de culture. À ce niveau les efforts de l'État se sont concentrés sur la réduction sur voire la suppression de la forte dépendance aux pesticides dans l'agriculture.

2.1.1 Les ontologies de l'usage contrôlé

L'usage contrôlé se réfère à la loi. En effet, un ensemble de règles formelles et informelles sont stabilisé au sein d'une configuration d'acteurs qui apparaît « fonctionner » autour d'objectifs énoncés de manière à être partagés. En ce sens, l'encadrement des pesticides par les pouvoirs publics contribue à la stabilisation de ce marché, tant auprès des industriels que des utilisateurs. Cela rend possible des investissements dans la recherche et l'innovation, ainsi que le développement de ces produits au sens d'une production de connaissances sur les modalités de leur utilisation en pratique. En effet, la première loi-cadre de 1974 relative à l'agrément des pesticides a été mise en place par le Décret 74-388 du 7 Août 1974. En 1989, ce Décret fut abrogé par le Décret 89-02 du 4 Janvier 1989 relatif à l'agrément, à la fabrication, à la vente et à l'utilisation des pesticides. Ce nouveau décret qui tient compte du développement des activités des professionnels (revendeurs et applicateurs des pesticides) et des recommandations de la FAO sur les produits agro-pharmaceutiques. La FAO marque le début d'une politique sectorielle bien identifiée. Avec cette loi, les pratiques des pesticides deviennent objet d'une politique publique à part entière, offrant ainsi un point d'entrée pour opérer un travail d'identification des acteurs, des représentations, des différents éléments qui ont joué dans la délimitation du problème.

Par agenda, il faut entendre l'ensemble des problèmes qui appelle un débat public, voire l'intervention active des autorités politiques légitimes. Il décrit un ensemble de problèmes devenus enjeux de controverses publiques à l'issue d'un mécanisme sélectif qui consiste à amener certains enjeux sur le devant de la scène tandis que d'autres demeurent dans l'ombre. Il s'agit ici d'identifier les raisons, les mécanismes et les contextes de la mise à l'agenda de la question des pesticides. L'ensemble des mesures et décisions -les outputs- pris dans le cadre de cette politique naissante sont à comprendre comme autant de révélateurs de la façon dont a été défini le problème de l'usage des pesticides. Les préoccupations hygiénistes, sanitaires et environnementaux et le souci de maintenir ou de rétablir une certaine équité territoriale sont les motivations prédominantes qui ont orienté l'action publique en la matière.

2.1.2 Stratégie institutionnelle de contrôle des pesticides

La gouvernance institutionnelle est liée aux préoccupations en matière d'hygiène, de préservation de l'environnement et de diminution des nuisances. Elle se traduit par l'utilisation contrôlée des pesticides comme procédé d'élimination des agents pathogènes des cultures. L'État constitue le gestionnaire légal à travers ses services techniques déconcentrés qui sont chargés de la gestion administrative et du traitement des dossiers liés aux infractions. Par ailleurs, les homologations et les autorisations de vente sont accordées par arrêté du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales sur proposition d'un

comité interministériel dit Comité² Pesticides. La présidence de ce comité est assurée par le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales tandis que le Secrétariat Permanent est assuré par la Direction de la Protection des Végétaux et de la Qualité.

Ainsi, plusieurs acteurs ont été mobilisés dont CALLIVOIRE chargé de la formation des vendeurs et de la distribution des pesticides et L'ANADER³ qui utilise les recommandations concernant la protection des végétaux des fiches techniques définies pour le regroupement en association et association et la formation des agriculteurs en zone rurale. Pour les grossistes et les revendeurs, une formation de six mois est requise. À cet effet, les candidats devront avoir au préalable le niveau scolaire de la troisième. Une fois admis, ils devront suivre la procédure d'homologation⁴, enfin, avoir le registre de commerce. En plus, pour les grossistes, une caution de 300.000 frs CFA est demandée. Ces dispositions symboliques sont des traceurs du processus d'utilisation des pesticides.

L'équipe d'encadrement des cultures agricoles pour le compte des départements de Tiébissou et de Bouaké est composée de trois (3) acteurs de l'ANADER⁵. Elle est placée sous le contrôle des conseillers d'éducation. Ils gèrent leur emploi du temps et l'organisation des tâches qu'ils doivent accomplir dans le service. Au sein de cette équipe, une importance particulière est accordée à la cohésion du groupe et à la solidarité entre ses membres du fait de la spécificité du travail attribué à l'implantation dans un espace fragile, en témoignent les propos de L.K.

« Ici, tu ne peux pas te permettre de baisser la garde. On est toujours sur le fil du rasoir et le moindre relâchement de l'attention ne pardonne pas. On doit donc être très soudés entre nous. Dans ce contexte, s'il est un sentiment partagé par tous les membres de l'équipe d'encadrement, c'est celui de devoir instaurer un ordre spécifique, plus adapté à la situation particulière ».

² Les représentants du Comité Pesticides ont été désignés comme suit :

- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère du Commerce
- Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Sécurité Intérieur
- Ministère de la Défense

³ Agence Nationale pour le Développement Rural. Elle développe une approche des champs – école - paysans sur la méthode de la lutte intégrée.

⁴ Chacun des représentants des ministères membres fait ses observations sur un dossier comprenant les informations suivantes :

1. Identification : Fabricant, distributeur, nom commercial du produit, nom des matières actives
2. Composition du produit (confidentiel): Matières actives (concentration), matières inertes, méthode d'analyse
3. Propriétés physico-chimiques des matières actives et du produit formulé
4. Données toxicologiques des matières actives et du produit formulé
5. Données écotoxicologiques des matières actives et du produit formulé
6. Type de produit usage et dose d'emploi autorisé
7. Rapport d'essai de bio-efficacité réalisé en Côte d'Ivoire
8. Type de formulation et de conditionnement
9. Projet d'étiquette
10. Certificat d'homologation.

⁵

Selon L.K (représentant de l'ANADER dans le département de Tiébissou) l'idée est que les codes « normaux » du cadre agricole ne peuvent être respectés et que l'institution doit s'adapter à cette culture propre aux maraîchers. Un ordre négocié s'instaure ainsi entre les membres de l'équipe d'encadrement et les maraîchers, qui s'appuie sur la prise en compte d'un décalage entre les normes d'usages et les pratiques observables. Dans leurs relations avec les maraîchers⁶, les acteurs étatiques se défendent de faire des distinctions en fonction des cultures. Ces dispositions juridiques, en dépit de leur rigidité, revêtent une asthénie sociale.

2.2 De l'asthénie sociale des dispositions étatiques : une zone d'incertitude offrant au méso une stratégie de légitimation de pratiques anomiques

La réduction de l'usage des pesticides montre la complexité des processus en jeu. Si les structures préétablies jouent un rôle de gouvernance générale, leurs capacités d'actions semblent très limitées dès que le sujet sort des cadres préétablis dans le contexte de la construction du marché commun. Deux points structurent cette partie: la logique réglementaire et la rivalité organique de l'État.

2.2.1 La logique règlementaire

La question règlementaire revêt une carence objective à trois niveaux.

D'abord, il se donne à l'observation la difficulté liée à la mise en œuvre satisfaisante des régimes de réglementation et de cadre juridique pouvant parvenir à un contrat très précis sur les obligations, sur les objectifs et sur les cibles de performance. La révision des textes en matière de la législation ivoirienne sur les produits phytosanitaires, date de 1989. Précisons que ces textes ne prennent pas en compte l'agriculture urbaine et ne prévoient pas les conditions dans lesquelles doivent être stockés les pesticides. De plus, le manque de données sur les impacts sur la santé humaine et sur l'utilisation des produits homologués affaiblit les décisions d'homologation du Comité Pesticides.

Ensuite, cette carence se perçoit dans la dimension des sanctions. En effet, celles-ci sont liées uniquement à la fermeture de l'établissement de vente non agréés. Il n'existe donc pas de sanctions d'emprisonnement qui pourrait dissuader tout contrevenant.

Pour ce qui est de la loi n° 63-301 du 26 juin 1963 ; celle-ci est relative à la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles. Dans l'article 5 de cette loi, il est prévu un emprisonnement allant de deux (02) mois à deux (02) ans et une amende de 36.000 à 6 millions de francs, ou de l'une de ces deux peines à toute personne qui s'exposerait à la fraudes sous toutes ses formes. Pourtant, tous les 17 revendeurs interrogés ne sont pas agréés. Aucun vendeur ou revendeur n'a connaissance de l'existence d'un service de contrôle.

Enfin, au niveau institutionnel, on note une absence d'acteurs institutionnels pour assurer la formation, le suivi et l'accompagnement des maraîchers. De ce fait, les utilisateurs de pesticides qui doivent suivre à la lettre les directives du personnel technique et les notices

⁶ Les producteurs maraîchers dans les départements de Tiébissou et de Bouaké sont des nationaux à prédominance Baoulé, groupe ethnique des autochtones du centre de la Côte D'Ivoire. Ils ont comme principale activité l'agriculture ; leur longue expérience dans ce domaine leur confère une certaine expertise et un fort attachement à l'activité. Ces producteurs, Il s'agit des **hommes** (producteurs familiaux).

des produits ne le font pas. Il n'y a donc pas de garantie en matière d'application correcte des produits et des dosages.

Il existe aussi un retard dans les procédures d'homologation. Le comité siégeant trois fois le trimestre n'arrive pas à satisfaire la demande. « *Depuis décembre 2015 j'attends toujours mon autorisation de vente. Voici le papier qui dit que j'ai déposé mes dossiers* » propos de K.E, un vendeur à Kondoukro. Dans ce même registre deux agents de l'ANADER sont mobilisés par l'État dans le cadre de la formation, du suivi et de l'accompagnement des producteurs des maraîchers. Cependant, l'état de droit et l'application de la réglementation sur les pesticides sont révélateurs d'une carence systématique avancée. Cela témoigne d'un manque de savoir organisationnel et d'une insuffisance de « maturité » de la vie politique. Il en résulte une faible capacité et un manque de leadership politique des collectivités locales à réguler les relations partenariats.

2.2.2 De la faiblesse organique de l'État

Le travail du comité et de l'orientation de la production des pesticides apparaît peu organisé: les inspecteurs conseillent les exploitants qu'ils rencontrent lors de leurs inspections, mais cette mission n'est pas inscrite dans leurs prérogatives. Ces inspecteurs étant par ailleurs chefs de stations expérimentales, sont à même de mobiliser en situation certains savoirs à cet effet, sur la base d'observations. Ceci qui nécessite une interaction directe avec les vendeurs et revendeurs. Cette situation reste inchangée comme le souligne les propos d'un agent de CALLIVOIRE :

« Certains vendeurs n'ont pas l'homologation pour la vente. Leurs dossiers sont sur la table depuis plus de deux ans. Ils attendent leur signature qui tardent toujours. Tant que les neuf ministères ne siègent, les documents des grossistes ne seront pas examinés. Comprenez donc que la plupart des revendeurs n'ont pas d'attestation de vente. Ils sont dans l'informel. Nous déplorons cette pratique mais que pouvons-nous faire. Nous ne sommes pas des policiers »

Les promesses de la protection des cultures s'inscrivent ainsi dans l'imaginaire de la modernisation, notamment portée par le comité ministériel. Le projet « novateur » est perçu comme un leurre par un agent de l'ANADER. Il reste en effet, chargé en théorie d'orienter la production agricole, et surtout de son intensification. Le souligne les propos suivants :

« Nous sommes limités. Nous sommes trois pour deux départements. Or un département regroupe plus de trois cent villages. Ne parlons pas des zones périurbaines. Il n'y pas de surveillance. Les maraîchers sont livrés à eux-mêmes. Pour le ministère de l'agriculture, il y a une police de surveillance des pesticides. Ces agents sont constamment sur le terrain selon leur responsable. De mes yeux, sur mon terrain, je n'ai encore vu personne depuis cinq ans. » (Propos de M.R, une enquêtée de l'ANADER).

Ces propos reflètent un réseau de « protection des cultures » qui se dessine ainsi par un jeu d'intéressement et d'interdépendance. Cependant, ce réseau ne se forme pas uniquement sur la base des intérêts professionnels. Il s'inscrit aussi dans le cadre de visions collectivement travaillées, qui offrent une image - de cohésion. Le réseau projette - essentiellement vers lui-même - un imaginaire circonspect à travers des promesses, dans lequel progrès technique et social sont intimement liés. Le progrès technique permet est montré comme permettant à la société d'évoluer vers un futur meilleur, en particulier les milieux ruraux. La « protection des cultures » s'inscrit dans une construction locale d'un intérêt général, qu'elle sert. Cela permet et justifie l'alliance de l'administration de la « protection des végétaux » aux acteurs du privé, au nom d'intérêts supérieurs inscrits dans des visions et dans des promesses collectivement travaillées. Ainsi, les promesses colonisent l'action publique. Elles sont même au cœur des activités de régulation.

En somme, le cadre institutionnel et législatif est effectif : les instruments institutionnels, les documents officiels de politique et d'orientations nationales existent et sont régulièrement actualisés au fil des décennies. Mais, l'on constate que le secteur manque d'harmonisation et de mise en cohérence entre les différents domaines d'action et stratégies adoptées.

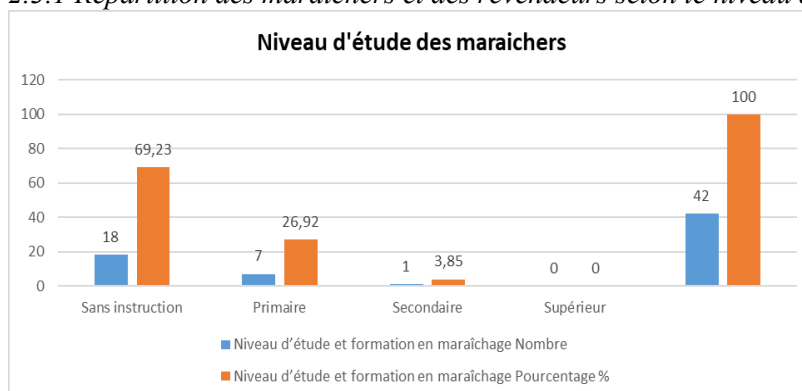
2.3 Les jeux d'acteurs informels dans la gouvernance autour des questions environnementales

Tableau 1: Niveau d'étude des maraîchers

Niveau d'étude des maraîchers		
Niveau d'étude du maraîcher	Nombre	Pourcentage %
Sans instruction	18	69,23
Primaire	7	26,92
Secondaire	1	03,85
Supérieur	0	0
	42	100

Source : Données d'enquête (Avril-Mai 2022)

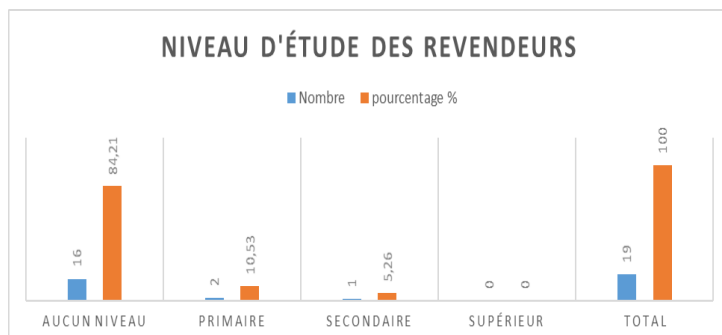
2.3.1 Répartition des maraîchers et des revendeurs selon le niveau d'étude



Ce tableau montre le niveau des enquêtés. En effet, la majorité des maraîchers enquêtés a un niveau scolaire moins élevé. 69,23% sont sans instruction. En revanche 26,92% ont fait les études primaires. Ainsi, nous constatons que, le niveau d'étude de nos enquêtés est bas dans l'ensemble, ce qui peut avoir une influence sur l'usage des pesticides. Le niveau d'étude des maraîchers étant connu, il convient de connaître celui des revendeurs.

Tableau 2 : Niveau d'étude des Revendeurs

Niveau d'étude des Revendeurs	Nombre	pourcentage %
Aucun niveau	16	84,21
Primaire	2	10,53
Secondaire	1	05,26
Supérieur	0	0
Total	19	100



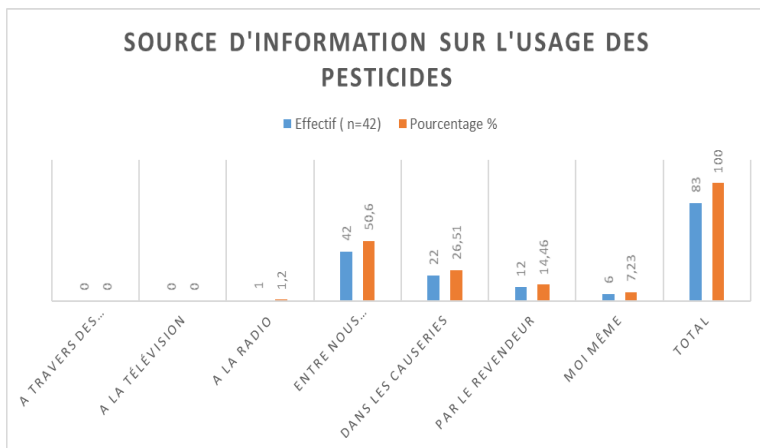
Ce tableau montre le niveau d'étude des revendeurs de pesticides. Nous constatons que la majorité des revendeurs a un niveau d'étude moins élevés dans l'ensemble. Ceci peut influencer l'attitudes des revendeurs de pesticides auprès des maraichers. En effet, 05,26% ont atteint le niveau secondaire et 84,21% sont sans instruction. Pourtant, les normes pour le droit de vente est du niveau de troisième en plus d'une formation de six mois.

2.3.2 Répartition des maraichers et des revendeurs en fonction des Source d'information des pesticides

Tableau 3 : Source d'information des pesticides

Source d'information sur les pesticides	Effectif (n=42)	Pourcentage %
A travers des campagnes de sensibilisation	0	0
A la télévision	0	0
A la radio	1	1,2
Entre nous agriculteurs	42	50,6
Dans les causeries	22	26,51
Par le revendeur	12	14,46
Moi même	6	7,23
Total	83	100

Source : Données d'enquête (Avril-Mai 2022)



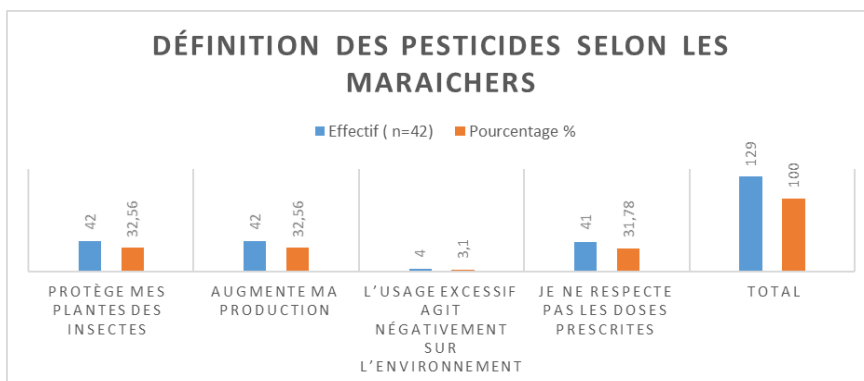
Dans les localités étudiées tous les maraichers de tomates avaient au moins déjà entendu parler de l’usage des pesticides quel que soit leur niveau d’étude, le plus souvent entre eux 50,6%, dans les causeries 26,51%, par les revendeurs 14,46%, venant d’eux même 7,23%, à travers les médias (la radio) 1,2%. Pour comprendre la construction et l’imaginaire qui découle de cette construction un peu sur le tas des savoirs autour de ces produits, nous avons recensé les différentes définitions que les enquêtés en donnent.

2.3.3 Répartition des maraichers en fonction de la définition des pesticides

Tableau 4 : Définition des pesticides selon les maraichers

Source d’information des pesticides	Effectif (n=42)	Pourcentage %
Non réponse	0	0
Protège mes plantes des insectes	42	32,56
Augmente ma production	42	32,56
L’usage excessif agit négativement sur l’environnement	4	03,10
Je ne respecte pas les doses prescrites	41	31,78
Total	129	100,00

Source : Données d’enquête (Avril-Mai 2022)



Nous constatons que les maraichers connaissent les pesticides comme une substance utilisée pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. C'est un terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides et les parasitocides conçus pour avoir une action biocide quel soit les autres interprétations 32,56%. Lors des entretiens avec les maraichers, certains ont pu définir le pesticide comme « un produit qui détruit les insectes nuisibles. » D'autres disaient seulement « ça tue ce qui tue les plantes ». Cependant certains ne connaissent pas du tout l'épreuve environnementale que le pesticide cause. Pendant l'entretien K.R, maraicher à Kondoukro affirme :

« nous on cherche l'argent pour vivre, pourvu que nos plantes soient libérées des insectes prédateurs. C'est pourquoi, j'utilise plus pour mes plantes et la production que pour protéger ce que vous appelez l'environnement. »

À la question de savoir si les revendeurs leur expliquent l'usage des pesticides, K.H répond :
« ils ne savent même pas lire. Ils ne peuvent pas nous expliquer comment ça fonctionne. Une fois j'ai respecté le dosage, ça a tué mes plantes de tomate. Quand j'applique au-delà de la limite ça tue les insectes et fortifie mes plantes ».

Ces différents propos montrent que les fausses croyances restent encore vivaces autour des pesticides. Aussi, cela peut justifier la non acceptation des normes institutionnelles de gestion des pesticides.

En somme, le contrôle et les pratiques de gestion des pesticides se construisent dans des contextes où la marge de manœuvre de l'État s'est considérablement réduite et son pouvoir régalienn n'existe que dans la mesure où il accepte l'intervention de nombreux réseaux d'acteurs.

3. Discussion

Les résultats de cette étude montrent que la gouvernance des pesticides mobilisant plusieurs acteurs est le lieu de changement. Changement dans le sens où la gestion collective ambivalente est génératrice d'une capacité créatrice et de renouvellement de l'action publique.

De cette étude deux thèmes ressortent comme éléments à discuter.

- L'écart entre l'offre et la demande
- L'enjeu de pouvoir

3.1 L'écart entre l'offre et la demande

L'analyse de la question de la gouvernance montre une inadéquation entre l'offre et la demande de pesticides qui tient plus à des difficultés pratiques qu'à un "rejet" des normes par les acteurs informels. Rejet qui relèverait exclusivement des considérations structurelles. L'on met souvent exagérément en avant ce postulat de la méconnaissance des acteurs concernant les risques sanitaires et les freins qui justifieraient toutes leurs pratiques. Mais les éléments d'analyse embauchés dans cette étude relativisent la place des normes et la complètent par d'autres paramètres, notamment matériels. Le manque de personnes ressources pour assurer le contrôle et la vente des pesticides augmente leur diffusion auprès d'une grande partie des maraichers interviewés à cause du niveau de pauvreté auquel ils sont confrontés. En effet, les conditions locales influencent les choix stratégiques des acteurs informels et les incitent, en général, à conférer une place principale à l'usage irrationnelles des pesticides dans leurs pratiques agricoles. Ainsi, les normes d'usage restent « secondaires ». Cette analyse rejoint la pensée de Z. BOURAIMA (2017) pour qui l'offre a du mal à s'ajuster à la demande dans la mesure où les instruments institutionnels, les documents officiels de politique et d'orientations nationales en matière d'usage contrôlé proposé par l'État n'arrivent pas à intégrer la complexité et les interactions entre les

paramètres variés que révèle cette étude. L'offre est en outre décalée par rapport aux perceptions des maraichers. Il s'installe dès lors un enjeu de pouvoir.

3.2 L'enjeu de pouvoir

Les résultats de l'étude révèlent aussi un enjeu de pouvoir. En effet, les limites structurelles et opératoires de l'offre de l'État en matière d'usage rationnel des pesticides vont engendrer une zone d'incertitude, support d'une gouvernance informelle des pesticides par les acteurs informels (revendeurs et maraichers). Dès lors, se construit une transaction entre les maraichers et les revendeurs. Celle-ci est révélatrice d'un déni du pouvoir formel. Cette analyse rejoint R.M. KANTER (1977) qui fait remarquer que le flux de pouvoir allait à celui qui prenait des risques et qui réussissait, celui qui réalisait ce que peu d'autres étaient disposés à faire. Pour elle, il y a une distinction à faire entre ce type de personnes et celles qui faisaient « ce qui étaient simple, ordinaire et prévu ». Même si elles exécutaient bien ces tâches simples, elles n'en avaient pas plus de mérite pour autant, et restaient déniées de pouvoir. En effet, les acteurs informels maîtrisent des relations avec l'environnement. Cela se perçoit par leur réseau extérieur de relations, les appuis, les connaissances, le degré d'intégration assure le contrôle d'une zone d'incertitude vitale créée par la gouvernance étatique.

Conclusion

Cette étude a analysé la gouvernance des pesticides dans des espaces péri-urbain et rural, plus précisément dans les départements de Bouaké et Tiébissou. Nous avons montré, à partir d'une approche mixte, que le projet « modernisateur » de la gouvernance écologiquement rationnelle des pesticides est conçu à travers de grandes transformations et portées par les grands corps techniques. Bien que ces transformations contiennent des dispositions normatives capables de répondre au besoin sanitaires, environnementaux et à la protection des végétaux, ses dimensions matérielles et ses caractéristiques techniques apparaissent limitées. En effet, le problème d'harmonisation des interventions entre les structures de l'État, adoubi à la faiblesse des ressources financières et humaines, réduit considérablement la capacité des institutions étatiques à remplir leur mission publique. Ce déficit de gouvernance a fabriqué un portail d'entrée des acteurs informels (revendeurs de pesticides et maraichers). L'analyse a révélé que la mise en place de nouveaux dispositifs techniques et matériels configure l'action publique. Cette pratique de collaboration se distancie des dispositions normatives étatiques qui visent en la captation des ressources financières par une surutilisation des pesticides.

Références bibliographiques

- ALAMI Sophie et al., 2009, Les méthodes qualitatives, PUF, coll. « Que sais-je ? » 128 p.
- BOURAIMA Zakari ,2017. Sociologie de l'assainissement : latinisation, représentations sociales et logiques d'action dans les villes moyennes au Burkina Faso. Thèse de doctorat. 430p
- BRENAC Thierry, 2004. Insécurité routière : un point de vue critique sur les stratégies de prévention. Dans *Espaces et sociétés* /3 pp 113-132.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977. *L'ACTEUR ET LE SYSTEME* : les contraintes de l'action collective, édition du seuil. 445 p.
- DOMINICE Pierre. 2002. *L'histoire de vie comme processus de formation*. Paris : L'Harmattan, 174 p.

- DOUGLAS Mary, 2007. Pour ne plus entendre parler de la « culture traditionnelle ». Revue du MAUSS 1/2007 (n° 29), p. 479-516 URL : www.cairn.info/revue-du-mauss-2007-1-page-479.htm. DOI : 10.3917/rdm.029.0479. Consulté le 23 mai 2022 à 22h34
- ELONG Mbassi Jean-Pierre cité par NACH MBACK Charles, 2003. Démocratisation et décentralisation : Genèse et dynamique comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne. Paris. Karthala. 528 p.
- FORMOSO Bernard, 2016. Sociétés civiles d'Asie du Sud-Est continentale. Entre pilotage d'État et initiatives citoyennes, Lyon, Ens Éd. 285p
- GUICHAOU André et GOUSSAULT Yves, 1993. Sciences sociales et développement. Paris : Armand Colin. 192 p.
- JIOKENG NDOUNTIO Bertille Arlette, 2011. La gouvernance locale dans les régions du Cameroun: Analyse de la perception du maire par les populations de Bertoua dans l'Est-Cameroun, Paris: L'Harmattan. 96 p.
- KANTER Rosabeth Moss, 1977. Men and Women of the Corporation. Basic Books, New York. 569 p.
- KEYES Charles. 2014. Finding their Voice. Northeastern Villagers and the Thai State, Chiangmai, Silkworm Books, 262 p.
- SARANDON Susane, 2002. La agricultura coma actividad transformadora dei ambiente. El Impacto de la Agricultura intensiva de la Revoluci6n Verde. En "AGROECOLOGIA : El camino hacia una agricultura sustentable", SJ Sarand6n (Editor), Ediciones Cientificas Americanas, La Plata. Cap 1 pp 23-48.
- VAN STAËVEL Jean Pierre. (dir.), 2014. Sociétés de montagne et réforme religieuse en terre d'Islam, REMM, n°135. Pp13-32.
- WALKER Gordon. 2012. Environmental Justice: Concepts, Evidence and Politics. London and New York: Routledge, 272 p.